



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

programmes

Question écrite n° 72060

Texte de la question

Mme Sandrine Hurel attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur le devenir de la voie technologique dans le cadre du projet de réforme du lycée. Sa mise en oeuvre en l'état se traduirait par une importante diminution du temps global d'enseignement pour cette voie et risque de voir baisser le niveau de qualification de la filière sciences et technologies industrielles (STI). En effet, en classe de seconde, les six heures de formation, évaluées et pratiques, vont être remplacées par un module d'exploration technologique - voire deux - virtuel et non évalué, d'une durée d'une heure trente chacune. Par ailleurs, le contenu du ou des futurs baccalauréats technologiques STI n'est pas encore défini à ce jour. D'après la réforme, les futurs bacheliers STI seraient destinés à alimenter les DUT et les écoles d'ingénieurs. Quant aux étudiants de BTS, à très court terme, ils seront recrutés uniquement à partir des baccalauréats professionnels. Depuis la rentrée 2009, le BEP a disparu et le baccalauréat professionnel se prépare en trois ans au lieu de quatre. Il apparaît urgent de s'interroger sur le niveau des futurs titulaires de BTS. Dans une région comme la Haute-Normandie dont le tissu économique demeure fortement industrialisé ainsi qu'en témoigne notamment la production automobile, elle lui demande quelles mesures il compte prendre dans le cadre de la réforme du lycée pour redonner à la filière technologique la place qu'elle mérite.

Texte de la réponse

La réforme de la classe de seconde des lycées d'enseignement général et technologique entre en vigueur à compter de la rentrée 2010. Les séries STI (sciences et technologies industrielles) et STL (sciences et technologies de laboratoire) deviendront les séries STI2D (sciences et technologies de l'industrie et du développement durable), STL et STD2A (sciences et technologies du design et des arts appliqués) à compter de la rentrée 2011 en classe de première et de la rentrée 2012 en classe terminale. Conformément à la volonté du Président de la République, l'offre d'enseignement technologique industriel et de laboratoire a été modernisée afin de créer un véritable parcours technologique, permettant de déboucher, bien davantage qu'aujourd'hui, sur les métiers d'ingénieur et de technicien supérieur. Au-delà de l'affirmation de l'objectif de poursuite d'études, qui se traduit notamment par une polyvalence technologique accrue des enseignements, la rénovation des séries STI et STL se caractérise par l'orientation progressive des élèves et leur accompagnement personnalisé. S'agissant des enseignements d'exploration dans la nouvelle classe de seconde, la place de la culture technologique a été préservée avec la préoccupation de poursuivre l'objectif d'égale dignité des voies de formation. Afin de renforcer les mécanismes d'orientation progressive, les enseignements d'exploration technologiques occupent un volume horaire moins important que les précédents enseignements de détermination. En effet, ils n'ont pas vocation à apporter des connaissances nécessaires à la poursuite d'études en cycle terminal mais, au contraire, à faire découvrir une discipline à des élèves parfois indécis. Par ailleurs, le choix de plusieurs enseignements d'exploration technologiques en classe de seconde est permis, par dérogation, afin de favoriser une meilleure connaissance des enseignements technologiques, les élèves qui le souhaitent peuvent suivre un enseignement d'exploration supplémentaire à condition de choisir deux enseignements d'exploration technologiques. S'agissant du cycle terminal, la modernisation des séries STI et

STL a entraîné une réduction des horaires d'enseignement technologique pour des raisons pédagogiques liées aux objectifs de formation. En effet, la finalité des formations technologiques étant désormais clairement la poursuite d'études et non l'insertion professionnelle directe, les enseignements technologiques doivent laisser moins de place à l'apprentissage de compétences « métier », qui exigeait d'importants volumes horaires. C'est pourquoi les volumes horaires des enseignements technologiques ont légèrement diminué dans le cycle terminal. S'agissant de la poursuite d'études, les nouvelles séries STI2D et STL prépareront mieux qu'aujourd'hui les élèves à accéder aux instituts universitaires de technologie, classes préparatoires et grandes écoles. Pour autant, il n'est pas prévu de faire obstacle à leur entrée en sections de techniciens supérieurs (STS). Par ailleurs, les élèves issus de ces sections n'ont pas vocation à voir leur niveau baisser. Bien au contraire, les trois principaux objectifs du projet de rénovation en cours sont : augmenter les taux de réussite, notamment ceux des bacheliers technologiques et professionnels ; rendre encore plus performante l'insertion professionnelle des diplômés ; favoriser la poursuite d'études des diplômés qui en ont le goût et le potentiel. La réforme du lycée comme celle des STS a donc bien pour ambition de renforcer l'enseignement technologique au lycée afin de contribuer à la réussite de chaque élève, ce qui implique, à terme, la réussite de son insertion professionnelle.

Données clés

Auteur : [Mme Sandrine Hurel](#)

Circonscription : Seine-Maritime (11^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 72060

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 février 2010, page 1875

Réponse publiée le : 21 décembre 2010, page 13765